



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

TARIFS DU CENTRE SOCIAL 2020 - CREATION DU TARIF DISPOSITIF COLOS APPRENANTES - CM/20/085

Il est rappelé au Conseil Municipal que la délibération n° CM/19/098 du 23 septembre 2019 prévoit que l'ensemble des tarifications du Centre Social la Zertelle et de la Petite Scène sont valables jusqu'au 31 décembre 2020.

Que le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a créé les « colos apprenantes », ce dispositif s'inscrit dans l'opération « vacances apprenantes » qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu le pays.

Que les « colos apprenantes » se dérouleront pendant les congés d'été du 4 juillet au 31 août 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un tarif unique :

CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE	Tarif
Tarif séjour dans le cadre du dispositif "colos apprenantes" pour tous les adolescents du Trait de 14 à 17 ans sans condition d'adhésion	50,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° CM/19/098 du 23 septembre 2019,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer un tarif unique de 50 euros pour tous les adolescents du Trait âgés entre 14 et 17 ans, sans condition d'adhésion au Centre Social la Zertelle.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

